



COMPTE-RENDU SEANCE du 25 juillet 2023

Le vingt cinq juillet deux mil vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE – Catherine VIDAL – Carla AFONSO DA CRUZ - Julien BARATAUD - Isabelle BAUDRY - Valérie BOUCHARREL - Thierry LANNES - Evelyne LAVENU - Jean-Marc SIMONEAU - Jean-Pierre VERGNE.

Excusé représenté : Eric LIVET

Non excusé : Jean-François POUMIER

Françoise SERRE est désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 juillet 2023

1- Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 27/06/2023

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve le compte-rendu du 27/06/2023.

2- Choix du devis pour le changement des volets de la mairie

4 devis sont proposés :

- Compagnie Corrézienne de Menuiserie pour des volets alu : 13 991,37 euros
- Compagnie Corrézienne de Menuiserie pour des volets bois : 15 993,93 euros
- MDB pour des volets bois : 11 736,79 euros
- Idéal Pose pour des volets en bois : 11 082,50 euros

Le devis d'Idéal Pose est avec une TVA à 10% alors que les autres sont à 5,5%.

Christophe BOURDET demandera une reprise de devis avec une TVA logiquement à 5,5%.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Choisit le devis d'Idéal Pose.

3- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Jean-Marc SIMONEAU et Marcel GUINDRE ont travaillé sur cette mise à jour avec Adeline GOUNET qui le présente. Quelques modifications, à la marge, seront apportées jusqu'au 7 août, date à laquelle il sera transmis en Préfecture.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide le Plan Communal de Sauvegarde.

4- Nomenclature M57 Abrégée

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Accepte le passage à la nomenclature M57 Abrégée.

5- Décision Modificative du Budget Communal

La préfecture demande une récupération des avances de fiscalité de 3 425 euros.
Cette somme sera prise sur la D 022, dépenses imprévues.

La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 pour les agents de la fonction publique occasionne une dépense de 4 500 euros environ.

Cette somme sera prise : - sur la D 615231, entretien et réparations de voirie pour 2500 euros
- sur la D 6232, fêtes et cérémonies pour 2 000 euros.

Une réunion de la commission des finances se tiendra en septembre pour faire le point sur les finances de ce début d'année.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Accepte cette Décision Modificative.

Questions diverses :

Travaux école

Un problème de superficie du préau a fait jour lors de l'intervention de l'entreprise Fernandez. En effet, il manque 20 m². Les travaux reprendront début septembre.

La peinture sur les deux poteaux de la cantine continue à s'effriter malgré une reprise de la peinture. Celle-ci n'était pas adaptée. Une reprise est prévue rapidement.

Il reste 100 000 euros, environ, de subventions à recouvrir pour ces travaux, ce manque impacte nos finances. Il est décidé de demander les subventions pour les travaux terminés ce qui permettra de récupérer environ 52 000 euros. Le reste sera demandé lors de la réception des derniers travaux.

Contrats d'entretien

Nous avons contracté un contrat avec l'entreprise Vackier-Delbos pour l'entretien des chaudières pour une somme de 1 440 euros /an :

- Deux passages pour la chaudière à granulés du bâtiment école.
- Un passage pour la chaudière gaz de la Boite en Zinc.

Contrats téléphonie

Des questions se posent sur la nécessité d'un standard téléphonique en mairie et le coût élevé que celui-ci engendre, mais également, sur le contrat de l'école.

Il est proposé que ce soit un point mis à l'ordre du jour de la prochaine commission des finances de septembre.

Arbres dangereux en bordure de route

Suite à la chute de l'arbre sur la route du Pont Noir, appartenant à la commune, la question des arbres dangereux se repose.

Il est décidé de faire couper les arbres dont la commune est propriétaire qui semblent dangereux.

Pour les arbres appartenant à des particuliers, il est décidé de pointer ceux qui sont dangereux et d'envoyer un courrier aux propriétaires, afin qu'ils fassent le nécessaire, un arrêté municipal ayant été pris en ce sens.

PLU

Avec les nombreuses demandes de permis de construire qui ne peuvent aboutir avec le PLU tel qu'il est actuellement, il a été décidé de demander des devis, le plus rapidement possible, auprès de bureaux d'étude, pour faire une révision de ce PLU.

Il faudra compter sur environ huit mois de travail lorsque le bureau d'étude sera choisi.

City stade

Le dossier passera à la commission de septembre.

Eclairage public

L'éclairage du haut du bourg est à nouveau détraqué et ne s'éteint plus pendant la nuit.

Il est décidé de redemander au Syndicat d'Electricité de revoir ce dérèglement.

Cimetière

Le cimetière n'est pas propre. Il y a des herbes dans les allées et PROX ne repasse que la semaine du 11 au 14 septembre.

Benoît LACAN et Christèle GAMBARINI sont allés arracher les herbes sur les tombes « abandonnées » même si cela n'incombe pas à la municipalité.

Que faire pour les allées ? Repasser le désherbant autorisé, couteux et peu efficace et/ou demander un nouveau passage de l'entreprise PROX ?

Christophe BOURDET se renseigne sur la date possible d'intervention de l'entreprise.

Zone d'Accélération des énergies renouvelables

La Préfecture demande de répertorier des zones qui pourraient entrer dans ce dispositif.

Forum des Associations

Catherine Vidal se questionne sur l'intérêt de ce forum qui mobilise les bénévoles mais avec peu d'inscriptions nouvelles, car fréquenté par des personnes déjà adhérentes.

Un questionnaire va être envoyé auprès des associations pour valider ou non ce forum.

Transport

Carla AFONSO a eu une demande pour un transport. Il faut que la personne se rapproche de Tulle Agglo qui a mis en place le transport à la demande.

Date du prochain conseil Municipal : le 12/09/2023 à 20h30.

Séance levée à 23h30.